



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°21/2013 du 18 septembre 2013

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.83 95 20

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 21/2013 du 18 septembre 2013

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°21 du 17 septembre 2013

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2013/024	18/09/2013	Arrêté donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France	3
PREF/MAP/2013/028	18/09/2013	Arrêté relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral le jeudi 19 septembre 2013 de 14 heures à 19 heures et le vendredi 20 septembre 2013 de 9 heures à 14 heures	15
PREF/MAP/2013/029	18/09/2013	Arrêté donnant délégation de signature à M. Fabrice MARQUAND, directeur de la citoyenneté et des titres	15

**Arrêté PREF/MAP/2013/024 du 18 septembre 2013
donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France**

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée pour le département de l'Yonne, à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, à l'effet de signer les correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers relevant des attributions de la DRIEE.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, à l'effet de signer, les décisions sous forme d'un arrêté préfectoral entrant dans le champ des activités visées dans liste ci-dessous :

Police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche :

Sur le périmètre relevant de la compétence de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie à savoir tout l'espace occupé par le lit majeur de l'Yonne et sa nappe d'accompagnement dans la limite des plus hautes eaux connues par rapport à la rivière, depuis le pont Paul Bert à Auxerre, jusqu'à la limite du département de l'Yonne avec le département de la Seine-et-Marne :

1°) Pour les installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L.214-1 du code de l'environnement :

* pour les dossiers soumis à déclaration :

- délivrance de récépissés de déclaration
- actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à déclaration,
- arrêtés de prescriptions complémentaires,
- arrêtés d'opposition à déclaration,

* pour les dossiers soumis à autorisation :

- actes relatifs à l'instruction des dossiers soumis à autorisation,
- avis de réception d'autorisation
- arrêtés portant prorogation du délai d'instruction,
- proposition d'arrêté d'autorisation et/ou d'autorisation complémentaire au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques),
- notification du projet d'arrêté au pétitionnaire pour observation,
- arrêté d'autorisation, complémentaire ou de refus d'autorisation,
- arrêté de prescription complémentaire

2°) En cas d'infraction à la police de l'eau ou de la pêche en eau douce :

- en matière de contravention : proposition de transaction pénale notifiée à l'auteur de l'infraction et, en cas d'accord de ce dernier, transmission du dossier de transaction au Procureur de la République,
- en matière de délit : proposition de transaction au préfet de région puis, en cas d'accord, proposition de transaction notifiée à l'auteur de l'infraction et, si ce dernier accepte, transmission du dossier de transaction au Procureur de la République,
- transmission des procès-verbaux au Procureur de la République en cas de transaction.

Concernant l'application des articles L. 432-1 et suivants du code de l'environnement :

- actes relatifs à l'instruction des dossiers et correspondances courantes,
- arrêtés d'autorisation de pêche exceptionnelle ou de destruction de certaines espèces envahissantes

ARTICLE 3 : En application de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, M. Alain VALLET peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Il devra définir, par arrêté ou par décision pris au nom du préfet de l'Yonne, la liste de ses subdélégués.

Cet arrêté ou cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 4 : Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogés.

Raymond LE DEUN

ARRETE N°PREF/MAP/2013/028 du 18 Septembre 2013
relatif à la mise en œuvre de la suppléance du corps préfectoral le jeudi 19 septembre 2013 de 14 heures à 19 heures et le vendredi 20 septembre 2013 de 9 heures à 14 heures

Article 1^{er} : M. Zoheir BOUAOUICHE, sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, jeudi 19 septembre 2013 de 14 h 00 à 19 h 00 et le vendredi 20 septembre 2013 de 9 h 00 à 14 h 00.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Zoheir BOUAOUICHE en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Raymond LE DEUN

ARRETE N°PREF/MAP/2013/029 du 18 Septembre 2013
donnant délégation de signature à M. Fabrice MARQUAND, directeur de la citoyenneté et des titres

Article 1er : Délégation de signature est donnée, à M. Fabrice MARQUAND, directeur de la citoyenneté et des titres, pour signer tous les documents administratifs établis par la direction, dans les domaines suivants :

- les courriers (lettres et bordereaux) aux chefs de services déconcentrés et au directeur départemental des finances publiques dans le cadre de la mise en œuvre des procédures administratives et comptables ou de demandes d'avis nécessaires à la prise de décisions préfectorales ;
- les courriers (lettres et bordereaux) aux élus (à l'exception des courriers aux parlementaires) n'impliquant aucune décision particulière ainsi qu'à l'attention des usagers de l'administration ;
- les invitations aux réunions des instances et commissions administratives organisées par la direction de la citoyenneté et des titres ;

- ainsi que les décisions énumérées ci-après :

➤ Service de la citoyenneté et des usagers de la route

- Unité élections, réglementation et permis de conduire

Décisions favorables :

- reçu de dépôt de candidature 1^{er} tour et récépissé définitif de candidature 2^{ème} tour
- agents immobiliers : carte professionnelle, déclaration d'activité, attestation
- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser (perte du permis de chasser)
- autorisation de loteries et tombolas
- carte professionnelle de conférencier, guide-interprète, guide-conférencier
- certificat de qualification C4-T2 des artificiers
- explosifs : certificat d'acquisition, récépissé de transport à l'étranger
- funéraire : autorisations de transport de corps ou de cendres, de dérogation au délai de 6 jours, d'inhumation dans un cimetière privé, attestation de conformité des véhicules, des chambres funéraires et crématoriums
- récépissé de vente en liquidation
- récépissé de revendeurs d'objets mobiliers
- récépissé de déclaration des armes des 5[°] et 7[°] ca catégories
- délivrance des permis de conduire
- attestation de reconstitution de points du permis de conduire (imprimé 47)
- attestation d'aptitude physique prévue à l'article R 221-10 du code de la route

Décisions défavorables :

- arrêté de suspension des permis de conduire
- récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul (réf. 44)
- arrêté portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule (conducteur dangereux ayant commis une infraction grave)

- Unité titres et circulation

Décisions favorables :

- opposition de sortie du territoire
- attestation de demande de carte nationale d'identité
- SDF : délivrance des titres de circulation, rattachement à une commune
- autorisation de destruction de véhicules mis en fourrière départementale
- signature des conventions d'habilitation au système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- demande de carte professionnelle des conducteurs de taxi ou de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues
- déclaration de changement de véhicule pour les petites remises

➤ Service des étrangers et des naturalisations

Décisions favorables :

- récépissé de demande de carte de séjour
- carte de séjour
- titre d'identité républicain
- autorisation provisoire de séjour
- prolongation de visa touristique
- récépissé de demande d'asile
- carte de commerçant étranger
- document de circulation pour étranger mineur
- visa de régularisation (taxe ANAEM)
- titre de voyage
- liste des participants à un voyage scolaire dans l'Union Européenne
- visa DOM TOM
- visa de retour
- récépissé de dépôt de demande de naturalisation
- attestation sur l'honneur de communauté de vie
- déclaration de nationalité française (naturalisation par mariage)
- avis motivés suite au procès-verbal d'assimilation (naturalisation par mariage)
- radiation du fichier des personnes recherchées
- levée de rétention
- demande de prolongation et de prorogation du délai de rétention des étrangers placés en CRA

Article 2 : La délégation de signature conférée à M. Fabrice MARQUAND par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service et d'unité dont les noms suivent :

Pour le service de la citoyenneté et des usagers de la route :

- Mme Sylvie DELVIGNE, attachée principale, chef du service
- M. Sébastien CASTAN, attaché, adjoint au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route
- Mme Isabelle COTTENOT, SACN, chef de l'unité titres et circulation, Mme Sabine IMBERT, SACN, chef de l'unité élections, réglementation et permis de conduire

Sont exclus de la délégation conférée aux deux chefs d'unité les arrêtés de suspension des permis de conduire et les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière de véhicule.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DELVIGNE, de M. CASTAN, de Mme COTTENOT ou de Mme IMBERT, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mlle Anne-Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service des étrangers et des naturalisations. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mlle Claire DUGROS, attachée, adjointe au chef de service des étrangers et des naturalisations.

Pour le service des étrangers et des naturalisations:

- Mlle Anne-Gaëlle BAILLY, attachée, chef du service

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY, les documents relevant de ses attributions pourront être signés par Mlle Claire DUGROS, attachée, adjointe au chef de service.

Les récépissés de demande de titre de séjour pourront être signés en leur absence par Mme Christine STANLEY, SACS, chef de l'unité acquisition de la nationalité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle BAILLY ou de Mlle DUGROS, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par Mme DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route ou en cas d'absence ou d'empêchement par M. CASTAN, adjoint au chef de service de la citoyenneté et des usagers de la route

Article 3 : Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité acquisition de la nationalité du service des étrangers et des naturalisations. Délégation de signature est donnée à Mme Christine STANLEY, SACS, chef d'unité pour :

- les récépissés de dépôt de demande de naturalisation
- les convocations aux entretiens
- les entretiens
- les demandes d'enquêtes
- les déclarations de communauté de vie
- les courriers aux usagers
- les courriers de transmission au ministère de l'intérieur

En cas d'empêchement de Mme STANLEY, délégation de signature est donnée à Mme Claire BOLNOT pour :

- Les récépissés de dépôt de demande de naturalisation
- Les convocations aux entretiens
- Les entretiens
- Les demandes d'enquêtes
- Les déclarations de communauté de vie

Article 4 : Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité séjour du service des étrangers et des naturalisations. Délégation de signature est donnée pour :

- les courriers de demande de pièces complémentaires
- les convocations aux entretiens
- les bordereaux d'envoi
- les récépissés de demande de titre de séjour

à :

- Mme Fabienne THILLIEN, SACN
- Mme Christine MARANDEAU, adjoint administratif
- Mme Anne MEURIOT, agent SIC
- M. Vincent FERRY, adjoint administratif

Article 5 : Une délégation de signature spécifique est organisée au sein de l'unité éloignement du service des étrangers et des naturalisations.

Délégation de signature est donnée pour les envois de documents de transmission (bordereaux, télécopies,...) aux partenaires institutionnels à :

- M. David VENANT, secrétaire administratif
- Mme Sophie BROCHARD, adjoint administratif

Raymond LE DEUN